



LIGUE OUEST  
994/05/IA  
Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports  
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

## NOTE D'ORGANISATION

### CRITÉRIUM DE CROSS ET MARCHE NORDIQUE

de la LIGUE OUEST

Jeudi 18 novembre 2021

CHÂTEAUBRIANT (Loire Atlantique)

#### ANNEXE : Plan d'accès

#### PRÉAMBULE - RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE - MISE EN APPLICATION DU PASS SANITAIRE

À la suite de l'allocution du président de la République du 12 juillet 2021, le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire a été modifié par le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021.

Ce dernier décret instaure le **Pass sanitaire** pour accéder à certains établissements, lieux et événements à compter du **09 août 2021**. Ainsi, toute personne majeure doit, pour être accueillie dans les établissements, lieux et événements mentionnés en annexe 7, présenter l'un des documents suivants :

- le justificatif de schéma vaccinal complet ;
- le résultat d'un test négatif de moins de 72 heures ;
- le **résultat d'un test RT-PCR positif** attestant du rétablissement de la Covid-19, datant **d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois**.

Ces documents doivent obligatoirement être présentés pour l'accès aux établissements, lieux et événements mentionnés en annexe 7.

**La jauge de 50 personnes, mise en place le 12 juillet 2021, est supprimée à compter du 09 août 2021. Le Pass sanitaire s'applique donc dès le 1er participant quelle que soit l'activité.**

## 1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de cross et de marche nordique 2021 de la ligue de l'Ouest de la FCD sera organisé **le jeudi 18 novembre 2021** par la section ASAG de la compagnie de gendarmerie de Châteaubriant (44).

## 2. ORGANISATION TECHNIQUE

- a) **Club organisateur : ASAG des Pays de Loire** « Section ASAG de la compagnie de gendarmerie de Châteaubriant »

**b) Responsable de l'organisation :**

Gilbert VALLÉE - Mobile : 06 85 77 94 - Mail : [gilbert.vallee44@gmail.com](mailto:gilbert.vallee44@gmail.com)

**c) Conseiller technique ligue Ouest :**

Joël VIOLLE - Mobile : 06 61 86 99 46 - Mail : [violle.joel@bbox.fr](mailto:violle.joel@bbox.fr)

**d) Règlement particulier :**

**Cross :**

Une seule course au programme. Elle réunira les féminines, les vétérans et les seniors sur le même site que les années précédentes. (Chaussures à pointes conseillées).

Distances : féminines 6000 m (2 boucles), masculins : 9000 m (3 boucles).

**Marche nordique :**

Une seule course au programme. Elle réunira les féminines et les hommes.

Distance : 6000 m (2 boucles).

**e) Déroulement de la compétition**

09 h 00 : Rassemblement de tous les concurrents sur le site de Choïsel, côté rue de Verdun.

09 h 15 : Remise des dossards (prévoir épingles).

09 h 45 : Départ de la marche nordique.

10 h 00 : Départ de la course.

12 h 00 : Proclamation des résultats. Remise des récompenses.

13 h 00 : Repas.

**f) Récompenses pour le critérium de ligue**

**Cross :**

**Individuels :** médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)

  Espoirs           1999/2001

  Seniors           1982/1998

  Master 1         1972/1981

  Master 2         1962/1971

  Master 3         1952/1961

  Master 4         1951 et avant **Hommes et femmes**

**Marche nordique :** Médailles (2 or, 2 argent et 2 bronze)

Classement scratch 3 premiers hommes et femmes.

**Equipes uniquement sur le cross :** coupes (2)

- 1<sup>re</sup> équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)

- 1<sup>re</sup> équipe masculins toutes catégories confondues (classement / 4)

**g) Jury**

- **Directeur de course :** Gilbert VALLÉE

- **Chronométrateur :** Joël VIOLLE (CTS)

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**a) Transport :**

Le transport est à la charge des clubs participants.

**b) Restauration :**

A l'issue de la compétition, un repas en commun sera organisé. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

**c) Soutien santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

**d) Arbitrage :**

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

**e) Divers :**

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

#### **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Licences et documents :**

Chaque **concurrent** devra être en possession de sa licence FCD 2021/2022 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

Les organisateurs devront être licenciés FCD.

**b) Engagement :**

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs et organisateurs licenciés FCD. **Aucun paiement sur place.**

**Attention :** Le trésorier de la ligue Ouest adressera au club organisateur une facture correspondante au nombre de participants au cross et à la marche nordique.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscriptions en ligne **avant le 11 novembre 2021** (délai de rigueur).

**c) Financement :**

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

**d) Assurances :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

**e) Bilan activités et compte-rendu :**

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

**f) Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du cross de Châteaubriant et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Gérard HAUSE**

Vice-président de la Ligue Ouest  
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur de la Ligue ;
- Trésorier général de la Ligue ;
- Président des clubs LO/FCD ;
- CTS ligue - Joël VIOLLE

